



Conseil
communal

Commune d'Oron
Le Bourg 9
1610 Oron-la-Ville

**PROCÈS-VERBAL COMMUNAL
ELECTION À LA MUNICIPALITÉ
1ER TOUR
28 FÉVRIER 2016**

**Résultats
Sont élus**

	NOM Prénom	Nbre de voix obtenues	%
1	SONNAY Olivier	1220	71.55
2	MODOUX Philippe	1119	65.63
3	SONNAY Daniel	1094	64.16
4	MENETREY Thierry-Vania	1061	62.23
5	RICHARD-MARTIGNIER Danielle	948	55.60

Obtiennent des voix

6	ISOZ Frédéric	839	49.21
7	WIST Gérald	780	45.75
8	BAYS Christian	617	36.19
9	ETTER Frédéric	573	33.61
10	EDWARD Myriam	546	32.02
11	CAILLAT Marc-Etienne	476	27.92
	Voix éparses	114	6.69

Electeurs inscrits	3744
Participation (%)	45.9



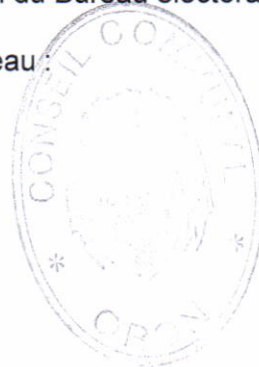
Bulletins	Rentrés	1720
	Nuls	15
	Valables (dont blancs)	1705
	Blancs	29
Majorité absolue		854

Cette pièce tient lieu de procès-verbal. Il doit être affiché au pilier public et transmis au préfet selon ses instructions.

Les opérations de dépouillement se sont terminées le 28 février 2016 à 15 heures 45. Un second tour aura lieu le 20 mars pour les sièges qui sont à repourvoir

Au nom du Bureau électoral

Le (la) président(e) du bureau :



Le (la) secrétaire :



Conseil
communal

Commune d'Oron
Le Bourg 9
1610 Oron-la-Ville

**PROCÈS-VERBAL COMMUNAL
ELECTION À LA MUNICIPALITÉ
2EME TOUR
20 MARS 2016**

**Résultats
Sont élus**

	NOM Prénom	Nbre de voix obtenues	%
1	BAYS Christian	595	27.5%
2	ISOZ Frédéric	475	22.0%

Obtiennent des voix

3	ETTER Frédéric	463	21.4%
4	EDWARD Myriam	351	16.3%
5	WIST Gérald	273	12.6%
	Voix éparses	3	0.1%

Electeurs inscrits	3718
Participation (%)	34.4%



Bulletins	Rentrés	1277
	Nuls	0
	Valables (dont blancs)	1277
	Blancs	13

Cette pièce tient lieu de procès-verbal. Il doit être affiché au pilier public et transmis au préfet selon ses instructions.

Les opérations de dépouillement se sont terminées le 20 mars 2016 à 12 h 10.

Au nom du Bureau électoral

Le (la) président(e) du bureau :

Le (la) secrétaire :





Conseil
communal

Commune d'Oron
Le Bourg 9
1610 Oron-la-Ville

PROCÈS-VERBAL COMMUNAL ELECTION SYNDIC 17 AVRIL 2016

Le Bureau électoral de la Commune d'Oron

Vu l'article 33, alinéa 1^{er}, lettre c de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP),

Constatant que, au terme prévu pour le dépôt des listes, une seule a été déposée comprenant un seul nom,

proclame

M. Philippe MODOUX est élu tacitement comme Syndic de la Commune d'Oron.

Cette pièce tient lieu de procès-verbal. Il doit être affiché au pilier public et transmis au préfet selon ses instructions.

Au nom du Bureau électoral

Le (la) président(e) du bureau :

Le (la) secrétaire :

L. Bob

